

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

● SEANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025 ●

Membres en exercice	23
Membres présents	17
Membres ayant donné pouvoir	5
Membres ayant délibéré	22
Date de la convocation	1/04/2025
Date d'affichage de la convocation	1/04/2025

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Bernard PICHON, Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES et M. François POHU

POUVOIRS : Mme Sylvie BEAUVAL en faveur de Mme Nina BASTIER, Mme Catherine DEROUSSEAU en faveur de M. Jean-François JOBIT, M. Jean-Pierre CHARDONNET en faveur de M. Guy PELLADEAUD, M. Franck LOPEZ en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER

ABSENTS : Mme Marguerite D'ARGENT

M. Guy PELLADEAUD est désigné secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025 DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-5 et R 2311-11,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2025_04_01 en date du 14 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024 de l'Assainissement,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2025_04_02 en date du 14 avril 2025 approuvant le compte administratif 2024 de l'Assainissement,

Monsieur Fort , rapporteur de Monsieur le Maire expose :

L'exécution budgétaire 2024 étant achevée, le Conseil Municipal doit procéder, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, à l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement constaté au compte administratif 2024 de l'Assainissement.

Ainsi, l'arrêt des comptes 2024 permet de déterminer le résultat 2024 de la section de fonctionnement, constitué du solde entre les recettes et les dépenses, auquel s'ajoute la quote-part du résultat 2023 de la section de fonctionnement reporté (compte 002).

Ce résultat doit, en priorité, couvrir le besoin de financement 2024 de la section d'investissement.

Le besoin de financement correspond à la somme :

- du solde d'exécution de la section (recettes – dépenses)
- du solde des restes à réaliser (recettes-dépenses reportées)
- du résultat d'investissement 2023 reporté.

L'exécution du budget 2024 de l'assainissement fait ressortir les résultats suivants :

RESULTAT DE L'EXERCICE

Résultat 2024	Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultat	Résultat N-1	Résultat cumulé
Fonctionnement	206 072,41	329 147,62	123 075,21	31 268,88	154 344,09
Investissement	95 550,56	261 051,09	165 500,53	990 722,82	1 156 223,35
Total					1 310 567,44

SOLDE DES RESTES A REALISER

Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
(A) Restes à réaliser 2024	1 201 063,00	103 967,00	-1 097 096,00
(B) Résultat d'investissement 2024			1 156 223,35
(B) - (A)			59 127,35

AFFECTATION / REPORTS

Affectation /reports	Report dépenses	Report recettes	Affectation recettes 1068
Fonctionnement (002)		154 344,09	
Investissement (001)		1 156 223,35	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : D'affecter au budget 2025 de l'Assainissement le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 154 344,09 € constaté au CA 2024 de l'Assainissement, ainsi qu'il suit :

- 154 344,09 € reporté au compte 002 en recette de la section de fonctionnement

Pour information, l'excédent de clôture de la section d'investissement de 1 156 223,35 € est reporté au compte 001, en recette de la section d'investissement.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée au contrôle de légalité et au Comptable Public.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le

18 AVR. 2025

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER



Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250418-2025_04_03-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

18/04/2025

